ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Burundi

Question écrite n° 2514

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du Premier ministre, charge de l'action humanitaire, sur les dramatiques evenements qui viennent d'ensanglanter le Burundi. Les massacres par l'ethnie predominante au pouvoir dans ce pays ont emu la communaute internationale et cree une vague enorme de refugies qui a deferle vers le pays voisin, le Rwanda. Il serait important que la France prenne rapidement une initiative de solidarite internationale, au niveau europeen, en faveur de ces milliers de refugies. Il lui demande donc quelles sont les initiatives qu'il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Les affrontements ethniques qui ont eu lieu du 13 au 17 aout 1988 a Ntega et Marangara, communes du Nord du Burundi, ont cause de nombreuses victimes. Les autorites de Bujumbura declarent elles-memes que plus de 5 000 personnes ont perdu la vie, mais le nombre des victimes, difficile a evaluer avec precision, pourrait etre plus eleve. Fuyant les massacres, plus de 60 000 Burundais se sont refugies au Rwanda. La situation semble depuis plusieurs mois revenue a la normale dans les deux communes touchees. Face a ces evenements tragiques, le gouvernement francais a accorde, sur le plan humanitaire, une aide d'un montant de 1 million de francs aux refugies burundais au Rwanda, et de 250 000 F aux sans-abri du Burundi. De surcroit, a la suite de l'accord de Butare signe le 11 novembre dernier par les gouvernements du Zaire, du Burundi et de Rwanda, le HCR a mis en place, en liaison avec le PNUD, un programme d'aide a la reintegration des refugies rapatries au Burundi que nous appuyons.

Données clés

Auteur : M. Raoult •ric
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2514
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : action humanitaire
Ministère attributaire : action humanitaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2539